

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 14                        |

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 14      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE  
 Le : 28/02/2024  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2024.

**Présents :** Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

**Absents excusés :** Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DANIEL Christophe

### 007-2024 – École publique communale : rénovation énergétique phase 2 – demande de subvention au titre de la DETR

**Rapporteur :** Arnaud Cozien

La commune souhaite lancer la phase 2 de l'opération de rénovation énergétique de son école primaire. Cette opération consistera à rénover la toiture de l'école publique.

Ce programme de rénovation de l'école communale entre dans la catégorie d'opération relevant d'une priorité n°1 pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services de l'Etat, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

| Montant prévisionnel                               |                     | 137 000 € |          |
|----------------------------------------------------|---------------------|-----------|----------|
| Financier                                          | Montant de dépenses | %         |          |
| <b>Subvention sollicitée</b>                       |                     |           |          |
| Etat - DETR                                        | 137 000 €           | 50,00     | 68 500 € |
| Région – « Bien Vivre partout en Bretagne »        | 137 000 €           | 20,00     | 27 400 € |
| <b>Total des aides publiques sollicitées</b>       |                     | 70,00     | 95 900 € |
| <b>Montant à la charge du la Commune de Plouyé</b> |                     | 30,00     | 41 100€  |

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20240227-007\_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet ;
- Sollicite une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programmation 2024 pour la phase 2 rénovation énergétique à hauteur de 50% (soit 68 500€).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- Donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Arnaud, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/02/2024

Le secrétaire de séance,  
Christophe DANIEL



Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU

